

Une charte d'utilisation des données personnelles au service des chercheurs de l'UMR Pacte à Grenoble

*Isabelle André-Poyaud, Sandrine Astor,
Annie-Claude Salomon, Anne-Marie Benoit*

*Collecter et produire des données pour la recherche en SHS
Fréjus, 15-18 novembre 2016*

Plan de la présentation

- Contexte de la création de la charte d'utilisation des données personnelles
- Contenu de la charte
- Perspectives

CONTEXTE DE CRÉATION DE LA CHARTRE

- Equipe née de la fusion de plusieurs labo engagée en 2003 (CERAT, TEO, CIDSP, CRISTO)
- Plusieurs disciplines : Science politique, Géographie, Sociologie, Urbanisme, Economie
- Avec différentes approches méthodologiques (enquêtes, entretiens, observation...)
- En quelques chiffres (septembre 2016) :
 - 112 chercheurs et enseignants-chercheurs
 - 24 ingénieurs et techniciens
 - 170 doctorants

- Apport du CIDSP (Centre d'Informatisation des Données Socio-Politiques)
 - travaux empiriques en sociologie et en science politique
 - pratiques d'archivage et de diffusion de données avec la (Banque de Données Socio-Politiques)
- Un enrichissement des compétences du laboratoire avec une large place accordée à l'environnement juridique des données collectées, analysées :
 - recrutement d'une juriste spécialiste des questions liées aux droits des personnes et au respect de la vie privée
 - sensibilisation aux bonnes pratiques auprès de différents publics (ITA du laboratoire, étudiants, chercheurs, doctorants)

- Sensibilisées à la déontologie dans les enquêtes, les IT Méthodes ont pu contribuer ponctuellement et individuellement à remplir les formalités CNIL
- Depuis la mise en place des CIL et la création d'Ariane, accompagnement renforcé des chercheurs dans leurs démarches CNIL
- Une collaboration avec la cellule Projets-Valorisation :
 - Process « Mener un contrat » (démarche d'amélioration continue),
 - Accord de consortium (1ère charte d'utilisation des transcriptions d'entretiens)

Les spécificités des projets à Pacte

- Recueil de données quantitatives et qualitatives
- Données personnelles presque systématiques, parfois sensibles et pas toujours identifiées comme telles
- Développement des enquêtes en ligne, de la collecte sur les réseaux sociaux
- Forte activité contractuelle avec de multiples partenaires et des contraintes de temps liées aux financements
- Partage de données avec des partenaires internationaux qui n'offrent pas tous le même niveau de protection

Les chercheurs de Pacte et la loi Informatique et Libertés

- Une connaissance inégale

	Absence de connaissance	Connaissance
Pas de déclaration	Principalement des doctorants Quelques chercheurs	Chercheurs Motifs évoqués : délais, peur d'un refus, exploitation de données quali versus quanti..., pas de données sensibles
Déclaration de traitements		Ingénieurs du groupe Ariane Chercheurs ayant bénéficié du soutien d'Ariane Chercheurs du CIDSP



LE CONTENU DE LA CHARTE

La charte : contenu, public

- Fruit d'un travail collaboratif, entrepris fin 2012
- Un document pédagogique et synthétique : lecture « pratique » de la Loi Informatique et Libertés
- Public visé
 - Chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants, post-doctorants, personnel de soutien, enquêteurs...
 - Le responsable scientifique :
 - en tant que coordonnateur, est le garant du bon respect pour son équipe
 - en tant que chargé de la mise en œuvre des traitements, s'engage à respecter les bonnes pratiques et à remplir les obligations légales pour le compte du responsable du traitement.

Structure de la charte

- La charte est structurée autour de 3 grandes parties
 - principales définitions utilisées dans la LIL
 - identification du responsable de traitement et obligations en matière de données personnelles.
 - archivage des données et des recherches
- Très largement inspirée des textes de la CNIL ou CIL
- Les thèmes abordés sont le reflet des situations de collecte/production et traitement rencontrées à Pacte
- Dans chaque partie : référence à des fiches outils / modèles annexés à la charte, modifiables et adaptables par les chercheurs en fonction des situations de traitement.

Partie 1 – Les définitions

- 5 définitions clés :
 - Donnée personnelle,
 - Donnée sensible,
 - Fichier,
 - Traitement au sens de la Loi Informatique et Libertés,
 - Responsable de traitement.
- Choix en réponse aux réactions les plus courantes au sein du laboratoire :
 - « moi je réalise des entretiens, je ne traite pas de données informatisées »,
 - « je ne garde pas les noms et prénoms de mes interlocuteurs, je ne traite pas de données personnelles »,
 - « les déclarations CNIL ne concernent que des données sensibles comme la santé, la religion »

Partie 2 – Les obligations

- Rappel des 7 grands principes à respecter :
 - Déclarer les fichiers,
 - Informer les personnes,
 - Recueillir le consentement des personnes,
 - Respecter les finalités du traitement,
 - Protéger le fichier,
 - Respecter les droits des personnes,
 - Rendre les données anonymes.

Partie 2 – Les Fiches Outils CNIL

Etapas clés	Informations spécifiques / Formulaire
Déclarer les fichiers	Coordonnées des relais IL des tutelles Délais d’instruction indicatifs
Informier / respecter les droits des personnes	Mentions légales Clauses de confidentialité sous-traitants Engagement de confidentialité contractuels
Recueillir le consentement	Formulaire de consentement
Protéger les fichiers	Coordonnées des contacts DSI
Anonymiser les données	Consignes de retranscription et d’anonymisation pour les entretiens qualitatifs

- Notion de traçabilité (au-delà du cadre de la CNIL)
- Objectifs :
 - Pendant le projet :
 - assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles durant la période de conservation (droits d'accès)
 - permettre aux partenaires identifiés de partager ces données dans des conditions de sécurité optimales
 - Pendant et après le projet :
 - recenser les travaux du laboratoire selon certains critères (pour mémoire, évaluation, valorisation)
 - Après le projet :
 - assurer la pérennité des données au-delà du temps des projets
 - permettre la cumulativité des recherches, la réutilisation des données
- A ce jour, pas de politique d'archivage à Pacte (les chercheurs ont tendance à croire que les données leur appartiennent), mais des projets en cours en lien avec l'archivage d'enquêtes qualitatives (ArchiPolis, consortium de la TGIR Huma-Num)

Partie 3 – Les Fiches Outils Archivage

- 2 fiches outils mises à disposition :
 - Une notice de suivi du projet inspirée du Guide du déposant du Centre de Données Socio-Politiques : description succincte du projet, informations relatives à la collecte, informations relatives aux fichiers de données
 - Un tableau récapitulatif des documents et fichiers liés au projet sur le volet scientifique : projet, cahier des charges sous-traitance, dossier CNIL, fichiers de données, table de correspondance éventuelle, formulaire de consentement, questionnaires et guides de collecte, métadonnées et données de contexte, notice de suivi, rapports scientifiques
- Dans les 2 cas, indications sur le contenu et les lieux de stockage

La charte : modalités d'application

- Annexée à tout nouveau contrat géré à Pacte à compter de 2015
- Signée par le responsable scientifique du projet à Pacte
- Visée par le directeur d'unité
- Archivée au sein de la cellule Projets - Valorisation

- Via le Journal de Pacte – Pactualités du 23/01/2015 :
 - Avec le soutien de la Direction

« Dans ce même numéro de Pactualités vous trouverez la présentation de la toute nouvelle « [charte d'utilisation des données personnelles](#) », une charte élaborée au profit des chercheurs du laboratoire. Cette charte est importante. La suivre nous permet d'accroître notre professionnalisme et notre capacité à demeurer en phase avec les exigences exprimées par notre matériau d'études privilégié : la société. ... » (Nicolas Buclet, Directeur).
 - Introduite par le message d'Ariane :

Vous est-il déjà arrivé pour vos travaux :

 - *d'avoir besoin d'interroger des personnes, de les enregistrer et de faire des fiches décrivant les conditions des entretiens ?*
 - *de récupérer une liste de participants à un forum public pour en étudier la composition ?*
 - *d'envoyer un jeu de données à un collègue qui doit travailler avec vous ?*
 - *de rechercher désespérément la dernière version du fichier de données d'une de vos recherches passées ?*
 - *de devoir justifier à un partenaire de la sécurisation de vos données ?*
 - *de vouloir étudier le comportement féminin le premier jour des soldes en implantant une puce dans le sac à main de vos collègues ?*

Si vous avez vécu l'une de ces situations, alors la charte d'utilisation des données personnelles est faite pour vous !*

LES PERSPECTIVES

Les bénéfices attendus

- Caractère incitatif plus que coercitif visant à encadrer le traitement des données personnelles
- A court terme :
 - Sensibiliser tous les membres de Pacte aux obligations
 - Instaurer un cadre juridique souple
 - Anticiper
- A plus long terme :
 - Homogénéiser les pratiques
 - Préserver les ressources (la donnée)

- La charte = pas réellement une demande de la part des chercheurs
- L'annonce a suscité des réactions positives (Cf. La charte comme label...)
- Lancement soutenu par la direction
- Déploiement à consolider dans le temps

- A l'extérieur
 - Intérêt du service IL du CNRS (réunion annuelle des Correspondants IL des délégations)
 - Et du relais IL de l'Université Grenoble Alpes
- Plusieurs pistes d'enrichissement
- Mise à disposition du réseau

Pour tout contact : ariane@iepg.fr

La charte en ligne : <http://www.pacte-grenoble.fr/organisation/methodes-ariane/>

Les sites de référence

- CNIL ⇒ <http://www.cnil.fr>
- CIL du CNRS ⇒ www.cil.cnrs.fr/CIL

Merci de votre attention !